

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

138248

Déclaration de Maladie : N° P19-0003942

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 172.1 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MAHJOURI HASSAN Date de naissance : 1/1/1951

Adresse : 15 Bloc BAZIL N°46 HAY MOHAMMAD

Tél. : 06 44 18 4547 Total des frais engagés : 30.324,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr BELGHITI Mohamed
OPHTALMOLOGISTE
46. Smara Bd Ali Yata H.M.
CASABLANCA . Tél: 0522 62 18 60

Date de consultation : 14 NOV 2022

Nom et prénom du malade : MATTJOUBI HASAN Age:

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Camel

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 21/11/2022

Signature de l'adhérent(e) :

172

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14 NOV 2022	G	202		DR BELGHIT MOUNA OPHTALMOLOGISTE 45 Smart Bd Ali Yata H.M CASABLANCA Tel: 0522 62 18 60

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE TAKADCI	14.11.22	22,60

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
You see Optic Hay Takadoum Rue 2 N° 18 Hay Mohammad Casablanca TÉL: 05 22 60 40 88	16/11/2022					270,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
B	00000000	00000000
	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Belghiti Mohamed

Maladies et Chirurgies des Yeux



Lentilles de Contact

Membre de la Société Française d'Ophtalmologie
Ancien Assistant à la Faculté de Marseille

Médecin Agréé pour Permis de Conduire

46, Smara, Bd. Ali Yata - H. Mohammadi
(en face Agence CNSS)

En face de la station tramway, Dar Lamane

Casablanca - Tél. : 05.22.62.18.60

الدكتور بلفيتي محمد

إختصاصي في أمراض و جراحة العيون

العدسات اللاصقة

عضو بالجامعة الفرنسية لأمراض العيون

ملحق سابق بمستشفى أمراض العيون بمرسيليا

طبيب مرخص لرخصة السياقة

سمارة. شارع علي يعثة - الحي المحمدى
(مقابل وكالة الضمان الاجتماعى)

مقابل محطة طرامواي دار الامان - الدار البيضاء

الهاتف : 05.22.18.60

Casablanca, le

بيضاء، في

MAHJOUNSI HASSAN



✓

00: + 1.50 (00 - 1 --)

01: + 1.50

W

ast

You see
Optic
Hay Takadoum Rue 2 N° 18
Hay Mohammadi Casablanca
Tél : 05 22 60 40 88

22,60

Flucon



1M + 3



You See Optic

Youssef
EL ANDALOUSSI BENBRAHIM
Opticien Optométriste

INPE 095006573

Facture

N°087/2022 Le 16-11-2022

Mr Hassan MAHJOUBI

Arrêtée la présente facture à la somme de
Deux mille huit cent dhs

**Yvesee
Optic**
Hay Takadour Rue 2 N° 18
Hay Mohammadi Casablanca
Tél : 05 22 60 40 88

Av chouhadaa Derb takadoum rue 2 N°18 H-M casablanca
mail you.see.optic@gmail.com
tél 0522604088